

Révision du **SAGE** Lez-Mosson-Etangs Palavasiens

Présentation de la stratégie



SOMMAIRE

En résumé	page 4
Historique du SAGE	page 5
Le SAGE de 2003	page 6
Analyse de l'évolution tendancielle	page 13
<ul style="list-style-type: none">- situation actuelle, évolution passée de la démographie- contexte pris en compte : prospective AQUA 2020- évolution tendancielle de l'agriculture- évolution tendancielle de l'assainissement- évolution tendancielle de la démographie- évolution tendancielle de l'occupation de l'espace et projets identifiés- évaluation de la demande en eau à l'horizon 2020- bilan de l'évolution des besoins en eau par type d'usage à l'horizon 2020- atout et faiblesses du territoire dans le portage institutionnel- synthèse des impacts de l'évolution tendancielle sur la ressource- conclusions de l'évolution tendancielle du territoire pouvant impacter l'eau	
Orientations stratégiques	page 21
<ul style="list-style-type: none">- identification des enjeux- objectifs généraux du SAGE- principes d'action par objectif	

Ce dossier a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SYBLE à partir des travaux et des réunions de concertation que les instances de la CLE : comité technique, bureau de la CLE, ateliers thématiques et CLE elle-même, ont conduit sur la stratégie du SAGE en révision depuis la validation de l'état initial/diagnostic le 22 avril 2011,

et sur la base des documents de référence suivants :

- SAGE LEZ-MOSSON-ETANGS PALAVASIENS
- Bilan SAGE
- Etat initial et Diagnostic de la révision du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens – BRL ingénierie et 123Soleil - 2010
- Rapports de phase 1 et 2 de l'étude de définition des débits d'étiage de référence, de détermination des volumes maximum prélevables et d'un plan de gestion de l'étiage. – Ginger Environnement et Infrastructures – 2010
- Document d'orientations générales du SCOT de l'agglomération de Montpellier – Communauté d'Agglomération de Montpellier – 2006
- Les SCOT des autres intercommunalités sont en cours de réalisation ou de finalisation et n'ont pas pu être intégrés
- Projet AQUADOMITIA – Région Languedoc Roussillon
- Rapports d'activité du SYBLE 2010 et 2011

EN RESUMÉ

Le SAGE de 2003 présente un bilan positif et a permis un développement important des connaissances sur le bassin versant et voit la mise en place de réseaux de suivis liés aux objectifs de bon état des masses d'eau. Il a également permis une amélioration sensible de la qualité des eaux sur les milieux aquatiques, cours d'eau, étangs et littoral par une mobilisation des maîtres d'ouvrage sur l'assainissement et sur une politique intégrée de réduction des risques d'inondation.

Le SAGE intervient sur un territoire dont l'évolution a connu une poussée démographique sans précédent dans les deux dernières décennies et a conduit la Région Languedoc Roussillon à porter un projet de sécurisation de la ressource par des apports supplémentaires d'eau brute du Rhône (Aqua Domitia). L'alimentation en eau potable de l'agglomération de Montpellier dépend cependant essentiellement de la source du Lez dont l'alimentation karstique fait peser une menace de déséquilibre quantitatif et de risque de pollution accidentelle que le SAGE a pris en compte à travers notamment les études sur le karst et les études de volumes prélevables mais qui reste une problématique majeure.

Si un soulagement des prélèvements sur la ressource patrimoniale pour l'eau potable est envisagé avec le projet Aqua Domitia en réduisant la consommation de cette dernière pour les usages externes (arrosage, piscine, espaces verts...) un développement de la consommation n'est pas à exclure par l'offre faite à l'agriculture et la possibilité de potabiliser l'eau sur certains secteurs.

La montée démographique doit se poursuivre dans les années à venir avec une population d'environ 500 000 habitants à l'horizon 2020, soit 80 000 personnes de plus qu'en 2011. Cette montée démographique se réalise par ailleurs dans un contexte de risques d'inondation majeure, notamment par submersion marine et sur un territoire dont l'économie touristique introduit des variations importantes de population.

Elle s'est accompagnée jusqu'ici d'une artificialisation rapide des espaces naturels qui s'est infléchi dans les dernières années en raison des orientations du SCOT de Montpellier vers une densification de l'espace. La consommation d'espaces naturels devrait donc ralentir encore mais reste un enjeu majeur pour le SAGE sur un territoire où l'activité agricole est un facteur d'équilibre important menacé par l'évolution des types de cultures.

L'importance stratégique des étangs palavasiens a permis la mise en place de fortes démarches de préservation des espaces remarquables (Natura 2000) sur lequel le SAGE peut aujourd'hui s'appuyer pour accompagner la régulation des usages polluants.

Les principales conséquences attendues de l'évolution tendancielle du territoire pour l'eau sont donc une atteinte physique des milieux aquatiques par une consommation continue des espaces fonctionnels pour l'eau, une augmentation des besoins en eau menaçant les équilibres quantitatifs de la ressource et l'augmentation des flux de pollutions, notamment diffuses, dans les milieux aquatiques déjà soumis à l'eutrophisation en dépassant les capacités naturelles d'épuration de ces milieux.

Enfin, une nouvelle menace est récemment apparue sur le territoire avec l'autorisation de travaux de recherche sur l'exploitation des gaz de schiste pour laquelle la CLE s'est prononcée fermement contre.

HISTORIQUE

Initié en 1993, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Lez-Mosson-Etangs Palavasiens a été lancé en 1994 par les services de l'Etat, l'Agence de l'eau et le Conseil Général de l'Hérault. Approuvé par arrêté préfectoral le 28 septembre 1994, son périmètre couvre 43 communes et s'étend sur 746 km² du Pic Saint Loup à la Mer. Ces communes sont regroupées dans les 5 EPCI présents sur le bassin versant : Communauté d'Agglomération de Montpellier, Thau Agglomération, Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, Communauté de communes Vallée de l'Hérault et Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or. Pour assurer la préservation des lagunes, en 1999, les 6 communes du périmètre des étangs Palavasiens, Lattes, Pérois, Mireval, Palavas-les-Flots, Vic-la-Gardiole, Villeneuve-lès-Maguelone, et les collectivités territoriales, ont impulsé la création du Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (Siel).

Le SAGE Lez-Mosson-Étangs Palavasiens a été arrêté par le Préfet de l'Hérault le 29 juillet 2003. Son application fut cependant difficile au départ compte tenu de l'absence de structure porteuse autonome.

Les inondations de 2002 ont alors favorisé la mobilisation des collectivités sur la gestion collective de l'eau en raison des risques de rupture de digues et ont conduit à mettre en place une structure syndicale pour porter un programme d'action de prévention des inondations (PAPI). Tous les EPCI présents sur le périmètre du SAGE ont adhéré au syndicat aux côtés du Département de l'Hérault et ont ainsi fondé sa légitimité. La création par arrêté préfectoral du 13 juillet 2007 du Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE), conjointe à l'efficacité du travail du Siel, fut déterminante dans la mise en œuvre des actions préconisées par le SAGE. C'est pourquoi, bien qu'officiellement initié en 1993, la plupart des actions d'initiative non gouvernementale furent réellement mises en place au cours des 5 dernières années.

Dans le même temps, le contexte réglementaire européen a fortement évolué. Le concept de « masse d'eau », initiée par la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE), et l'obligation de résultat qui lui est associée, a conduit la Commission Locale de l'Eau (CLE), du SAGE en révision, à centrer sa stratégie de gestion sur les objectifs de « bon état écologique » des masses d'eau arrêtés par le SDAGE Rhône Méditerranée.

Pour affiner cette stratégie, la CLE s'est appuyé sur le diagnostic du fonctionnement du bassin versant réalisé dans le cadre d'un nouvel état initial (2010) intégrant le bilan du SAGE de 2003.

Une analyse des résultats obtenus par la mise en application du SAGE et un examen des tendances d'évolution du territoire pouvant impacter l'état de la ressource en eau ont donc été les bases d'une réflexion au sein de la CLE, de son comité technique et de groupes thématiques réunis en ateliers pour décider de la stratégie du SAGE.

Les grands enjeux pour la ressource en eau identifiés sur le bassin versant par les acteurs locaux ont naturellement permis de cerner collectivement les objectifs généraux du SAGE et les orientations stratégiques pour atteindre le bon état des masses d'eau du territoire.

LE SAGE DE 2003

A la fin des années 90, le diagnostic du SAGE Lez Mosson Étangs Palavasiens permet aux membres de la CLE de mettre en évidence **les enjeux** et les points faibles du bassin versant :

- Importantes richesses patrimoniales dont une très grande biodiversité et d'importantes réserves d'eau douce liées à la présence de sous-sols karstiques ;
- Faiblesse des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et l'impact des activités humaines sur eux ;
- Risque inondation important sur un bassin urbain ;
- Déséquilibres quantitatifs provoqués par la pression des nombreux usages de l'eau : AEP, irrigation agricole, prélèvements eau brute... ;
- Déficit de protection et de mise en valeur des milieux aquatiques et des zones humides, besoin de gestion des usages : tourisme, pêche, chasse, aquaculture, sports nautiques... ;
- Très mauvaise qualité de l'eau dans la partie aval des cours d'eau, la partie médiane de la Mosson et les étangs ;
- Vulnérabilité de l'alimentation en eau potable soumise à des risques de pénurie ou de pollution accidentelle ;
- Risque d'un comblement accéléré des étangs ;
- Artificialisation des cours d'eau et des régimes hydrologiques.

1 - Face aux enjeux, le SAGE 2003 identifiait 4 orientations fondamentales :

- Préserver ou améliorer les ressources en eau ;
- Réduire le niveau de risque inondation sans nuire au fonctionnement hydrodynamique et écologique des milieux aquatiques et des zones humides (et notamment sans accélérer le processus de comblement des étangs) ;
- Préserver ou restaurer les milieux aquatiques, les zones humides et leurs écosystèmes ;
- Améliorer l'information et la formation / développer l'action concertée.

2 – Les acquis : depuis le début de sa mise en œuvre, le SAGE a ainsi permis :

Sur la Gouvernance

- d'initier une approche globale et cohérente à l'échelle du bassin versant, de faire reconnaître la CLE comme une instance à consulter sur le territoire,
- de mobiliser les acteurs locaux, au premier rang desquels les collectivités territoriales, sur une prise en charge collective de l'eau au sein de la CLE en faisant avancer une culture commune de l'eau
- de permettre à la CLE du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens d'être consultée pour donner un avis sur plus d'une soixantaine de dossiers. La doctrine SAGE, au-delà de sa dimension réglementaire, est portée par le SYBLE sur le terrain et permet de sensibiliser les gestionnaires à la préservation et au respect des lits majeurs des cours d'eau, dans une démarche d'éducation à l'eau de type «travaux pratiques» conduite à l'occasion de chaque projet d'aménagement.
- de représenter la CLE dans différentes instances de décision du territoire et de suivre les autres politiques publiques sur les SCOT, sur le projet Aqua Domitia, les démarches de PLU, les objectifs Natura 2000, la préservation des étangs...

Sur la connaissance

- de développer les connaissances, notamment l'amélioration des suivis de qualité ; l'amélioration des connaissances sur les zones humides ; les études sur le fonctionnement du karst Lez et du karst Mosson ; l'étude dite des volumes prélevables ; les études en cours du PAPI
- de sensibiliser, informer et former différents publics : élus, services techniques de collectivités, aménageurs territoriaux, scolaires, sur la gestion de l'eau et sur la culture du risque par le biais du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) soutenu par l'Etat
- de disposer d'inventaires liés à l'eau : en cohérence avec l'application du SAGE, le SIEL a réalisé un inventaire des zones humides périphériques aux étangs qui a permis d'acquérir une meilleure connaissance de ces milieux et d'établir le DOCOB Natura 2000 des étangs. Pour compléter cette approche, le SYBLE a réalisé un inventaire sur le reste du bassin versant, portant sur des zones humides pouvant aller jusqu'à moins d'un hectare. Par ailleurs, plusieurs DOCOB sont en cours d'élaboration. Des ateliers thématiques travaillent pour élaborer un DOCOB Natura 2000 sur le Grand Pic Saint Loup et un DOCOB sur le Lez amont. Enfin, un DOCOB en mer est également en cours d'élaboration sur les herbiers de posidonies.

Sur la qualité

- d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau et des étangs, grâce à la mise en service, en application du SAGE, de la station d'épuration MAERA en 2005 qui traite une grande partie des communes de l'agglomération Montpelliéraine sur Lattes avec un rejet en mer et un fonctionnement des stations d'assainissement beaucoup plus satisfaisant aujourd'hui. Le Lez et cinq lagunes ont gagné deux classes de qualité entre 2007 et 2009.

Sur les milieux naturels

- d'assurer une prise en compte des milieux aquatiques, des zones humides, dans la conception des projets d'aménagement et un suivi des chantiers pour faire respecter le SAGE, notamment la préservation des lits majeurs, et obtenir l'évolution de plusieurs projets d'aménagement et la mise en œuvre de mesures correctrices et compensatoires importantes,
- de créer une « veille » sur les projets d'aménagement du territoire et leur impact sur la ressource et les milieux. Suite à l'avis donné par la CLE, l'équipe technique du SYBLE suit les chantiers importants comme ceux du TRAM, de la conduite Aqua Domitia, des projets routiers...
- de restaurer les cours d'eau par des programmes de restauration et d'entretien coordonnés par le SYBLE sur les communes et intercommunalités du bassin versant

Sur la gestion des risques inondation

- de développer la culture du risque par de nombreuses actions pédagogiques
- de réduire les risques liés aux inondations du Lez, par un important programme d'aménagement de sa basse vallée porté par la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Ces travaux ont consisté, entre autres, à dériver une partie du débit du Lez vers le chenal de la Lirondé et à gérer les débordements jusqu'à l'Etang du Méjean. Ces réalisations ont été accompagnées de mesures environnementales pour compenser les impacts des travaux, notamment sur le site Natura 2000 des étangs.

3 - Aujourd'hui, les impacts de l'urbanisation sur les milieux aquatiques et les zones humides permettent d'identifier les limites des effets à attendre du SAGE actuel et les opérations qui n'ont pas été satisfaisantes

Sur la préservation des milieux naturels

Les outils de préservation des milieux naturels mis en place restent fragiles face à une volonté politique affirmée de développement urbain et une artificialisation des milieux, l'évolution démographique augmentant la complexité des approches.

Les démarches de gestion environnementale montrent que la richesse patrimoniale du bassin versant de part la biodiversité des habitats et des espèces présentes est un enjeu majeur de la gestion de l'eau sur ce territoire, soumis également au plan anguille. Cependant, des risques d'extinction d'une espèce endémique, le chabot du Lez, lui vaut d'être classé sur la liste rouge des espèces menacées en France. Des menaces pèsent également sur les milieux naturels et de nombreux indicateurs montrent le recul de la biodiversité sur certains secteurs. La ripisylve des cours d'eau est ainsi qualifiée dans le plan de gestion de vieillissante, peu diversifiée et peu dense, voire absente sur certains tronçons. La présence d'obstacles transversaux compartimente les milieux et réduit la libre circulation des espèces. Le SAGE n'a pas non plus permis de lutter contre les espèces envahissantes.

L'augmentation de la fréquentation des milieux naturels, notamment illustrée par les nombreux projets de sentiers, sans coordination à l'échelle du bassin, fait peser une menace supplémentaire sur les espèces endémiques, notamment du haut bassin, aujourd'hui préservées par leur inaccessibilité. Le SAGE actuel apporte peu de réponses sur la gestion de la fréquentation.

La population du territoire comporte beaucoup de nouveaux arrivants n'ayant aucune connaissance des milieux naturels qui les entourent et représentant ainsi autant de risques de dérive dans les pratiques quotidiennes vis-à-vis du fonctionnement des milieux aquatiques.

L'amélioration de la qualité des étangs peut favoriser une demande de plus en plus forte de loisirs et une augmentation de la fréquentation impactante pour ces milieux.

L'urbanisation de certains secteurs du littoral a également privé le système d'un volume de sable mobilisable important. En parallèle, la diminution des apports sédimentaires par les cours d'eau s'est accélérée du fait des interventions humaines sur les lits et les étangs (cloisonnement par le canal du Rhône à Sète notamment). Aujourd'hui l'érosion des côtes est le résultat d'un cumul de facteurs défavorables qui dépassent le périmètre du SAGE et les réponses apportées sont souvent insatisfaisantes.

Sur la gestion des équilibres quantitatifs

Fortement dégradant pour la bonne santé des milieux, les déséquilibres quantitatifs, dépendants de plusieurs facteurs tels que la forte pression des prélèvements en eau pour l'AEP et le fonctionnement naturel karstique favorable aux assecs, sont toujours d'actualité. Les 6 masses d'eau souterraines interférant avec le territoire sont classées comme ressources majeures d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable.

Des déséquilibres morphologiques sont également observés sur les cours d'eau. Outre les prélèvements dans sa source, le régime naturel du Lez est notamment fortement modifié par l'ensemble des aménagements dont il est l'objet.

De plus, le SAGE n'a pas encore permis de mettre en place un observatoire de l'eau, ni le suivi des débits d'étiage.

Le SAGE a par contre permis une prise de conscience partagée sur la valeur patrimoniale de la ressource en eau et la nécessité de développer sa sécurisation. L'amélioration de la gestion quantitative **est donc l'un des grands chantiers du SAGE à poursuivre sur la base du résultat des études en cours.**

La sécurisation de l'alimentation en eau du territoire par le projet Aqua Domitia soulagera les ressources locales mais pourrait aussi favoriser une mutation des pratiques et un relâchement des efforts dans le sens d'une consommation accrue de l'eau qui irait à l'inverse des objectifs poursuivis (développement urbain avec lotissement, **création de ZAC**, et évolution de l'agriculture : vignes irriguées, maraîchage...). L'évaluation des besoins futurs en eau est, de plus, soumise à un exercice de prospective comportant de nombreux facteurs d'incertitude.

Sur la restauration de la qualité de l'eau

La pollution liée à l'assainissement a été largement réduite, mais le territoire reste vulnérable aux pollutions domestiques et industrielles. De plus, malgré les efforts importants consentis, des problèmes de dysfonctionnements sur les réseaux sont recensés au-delà des classiques surcharges hydrauliques en période pluvieuse.

Si les sources d'apports d'azote sont à relier aux rejets des stations d'épuration, les schémas d'assainissement mis récemment à l'étude font de plus en plus apparaître une pollution diffuse liée au ruissellement pluvial, urbain et agricole, notamment par **des apports de phosphore, potentiellement impactant sur les captages d'AEP.**

Pour ces raisons, un report des délais d'atteinte du bon état de certaines masses d'eau à 2021 et à 2027 a été rendu nécessaire.

Le bassin versant présente un fonctionnement complexe d'hydrosystèmes vulnérables, allant d'une pluviométrie d'une grande variabilité spatiale et temporelle à un fonctionnement géologique aléatoire du fait de la présence du karst.

La vulnérabilité aux pollutions est forte du fait de la surface très importante des affleurements calcaires et de l'absence de sol. Les produits phytosanitaires et toxiques peuvent être lessivés et entraînés par les pertes des ruisseaux dans le karst. Il existe des

périmètres de protection autour des captages réduisant le risque de pollution de l'aquifère mais ne le supprimant pas.

Pas moins de 5 systèmes karstiques distincts, situés essentiellement dans la partie nord et ouest du périmètre, entretiennent des relations souterraines complexes et mal connues. Le plus connu et le plus étudié est celui de la source du Lez, seule source pérenne sur le bassin et exploitée pour l'AEP de l'Agglomération de Montpellier. (voir cartographie)

La création des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC) a permis de disposer sur le territoire d'étude d'évaluation sur les installations autonomes sans pour autant pouvoir encore mesurer leur impact sur le milieu. Une dizaine de communes disposent d'un nombre particulièrement élevé d'installations d'assainissement non collectif (plus de 200 par commune) dont un grand nombre font l'objet d'un avis défavorable.

Les activités industrielles et agro-alimentaires sont pour la plupart raccordées au réseau domestique et notamment à la station MAERA.

Cependant, plusieurs secteurs sont exposés à des rejets à caractère industriel. La présence de molécules toxiques est aujourd'hui soupçonnée dans les milieux aquatiques via les rejets industriels, notamment pharmaceutiques, pratiqués sur le territoire mais aussi via les rejets domestiques des particuliers. Ces nouvelles substances dangereuses appellent de nouveaux traitements à préconiser dans le SAGE révisé.

Plusieurs programmes ciblant les particuliers et les communes («VertDemain», jardibio) ont pour objectif de réduire les apports de produits phytosanitaires et d'engrais et sont à intensifier.

Le territoire reste cependant potentiellement impacté par les activités agro-alimentaires et agricoles susceptibles d'être la cause de pollutions diffuses dans les milieux naturels. La vigne et les caves vinicoles présentes sur le bassin sont, entre autres, des activités polluantes des milieux. L'assainissement des caves particulières, notamment, reste à engager.

Enfin, l'assainissement des embarcations est également à considérer.

Sur la gestion du risque inondation

L'augmentation des surfaces urbanisées, qui croissent encore de 80 ha par an (mais contre 120 ha entre 90 et 2000 donc en baisse) voit une augmentation des risques de pollution et d'inondation par ruissellement (augmentation de 4% par an des surfaces imperméabilisées entre 2000 et 2006), notamment le transfert possible des toxiques, **sans qu'une gestion du pluvial ait réellement été mise en place à l'échelle du bassin.**

Par ailleurs, au-delà des besoins de gestion des eaux pluviales à l'échelle de sous-bassins, la gestion des risques d'inondation inscrite dans le SAGE actuel a montré ses limites concernant la reconquête des lits majeurs. L'intégration des objectifs du SAGE dans les PLU du bassin reste notamment à développer.

Il est à noter que les bassins de compensation pour les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées, imposés par la réglementation, deviennent souvent inefficaces par manque d'entretien et que certains ne comportent pas de traitement qualitatif.

Des efforts manifestes sont à relever dans le cadre des aménagements réalisés pour ne pas dégrader la qualité des milieux récepteurs avec la création de bassins de dépollution. Cependant, peu de schémas d'assainissement pluviaux, qui permettent une réelle prise en compte du ruissellement à l'échelle communale et non pas celle d'un simple projet d'urbanisation, ont été réalisés sur le bassin versant et de plus le volet qualité est souvent peu développé dans les schémas existants.

Sur la gouvernance

Concernant la restauration des cours d'eau, le SYBLE a coordonné les travaux de premières interventions des cours d'eau préconisés par les Plans de gestion des cours d'eau, notamment ; les travaux conduit par la Communauté d'Agglomération du Grand Pic Saint Loup sur la partie amont du périmètre du SAGE ; la campagne de désembâclement en 2009 sur 18 communes ; les travaux de restauration sur la Mosson réalisés durant l'été 2010 sur les communes de Montpellier, Lavérune, Juvignac et Saint-Jean-de-Védas. Mais le SYBLE n'étant pas maître d'ouvrage des travaux, les difficultés de mise en œuvre par chaque commune du plan de gestion des cours d'eau ne permettent pas de garantir une efficacité optimale.

Si la CLE est avisée des projets d'aménagement et en assure le suivi sur le thème de la gestion de l'eau, les dossiers soumis à simple déclaration sont cependant absents de ce suivi alors qu'un développement important de l'urbanisation se fait par des projets modestes et conduit à des impacts cumulés sur la ressource et les milieux naturels.

ANALYSE DE L'EVOLUTION TENDANCIELLE

1 - Situation actuelle

Le territoire du SAGE comptait 411 000 habitants en 2006 et compte 420 000 habitants en 2011 dont 60 % sur le territoire de l'agglomération de Montpellier. La population a augmenté de 30% entre 1990 et 2006. Mais au cours de cette période, la courbe démographique, + 2,5% sur la décennie 1990, s'est infléchi tout en conservant une tendance à l'augmentation, + 1,4 % entre 2000 et 2006.

42 millions de m³ sont prélevés annuellement pour l'alimentation en eau potable avec une tendance à la baisse depuis 2004 et une stabilisation actuelle autour d'un volume annuel de 38 millions de m³ sur le périmètre du SAGE. 69% de ces volumes sont prélevés dans la source du Lez. Ces chiffres s'expliquent par une amélioration du rendement des réseaux et une baisse des ratios de consommation à l'habitant.

L'influence climatique n'apparaît pas comme le principal facteur déterminant dans les variations de volumes produits.

Les prélèvements des forages domestiques sur le bassin du Lez et de la Mosson représentent 60 000 m³/an dont 39 000 m³ (65%) sollicitent les eaux superficielles ou la nappe, le reste étant prélevé dans les eaux souterraines.

Les prélèvements d'eau pour l'industrie sont mal connus. (estimation sur le seul bassin de la Mosson de 31 000 m³/an).

Le volume total prélevé sur le périmètre du SAGE pour l'ensemble des usages s'élève à 48 millions de m³/an. La source du Lez couvre plus des deux tiers de ces prélèvements en eau sur le périmètre.

Premier facteur de changement, l'évolution démographique est l'indicateur premier à prendre en compte pour analyser les tendances concernant l'état de la ressource et des milieux aquatiques sur ce territoire. Les principales analyses démographiques ont été conduites dans les années 2000 et permettent une vision des tendances à l'horizon 2020/2030 selon les indicateurs étudiés. Ces analyses conduisent à évaluer les consommations d'eau potable et d'eau brute futures et à déduire les tendances sur les flux de pollution dans les milieux aquatiques ainsi que la pression anthropique sur les milieux naturels liés à l'eau.

Comme l'indique le diagnostic, des facteurs d'incertitude importants sur ces tendances sont cependant à considérer :

- l'impact du projet Aquadomia sur les consommations d'eau peut être très variable selon que cet apport d'eau brute rencontrera ou pas, provoquera ou pas, des mutations d'activités ou d'occupation des sols impactant les usages de l'eau
- les risques d'inondation, notamment par submersion marine, peuvent, lors de la survenue d'un événement extrême, modifier complètement le fonctionnement urbain du territoire,

- des grands projets d'équipements publics pouvant modifier physiquement les milieux aquatiques, sont encore incertains, tels que la création de ports, ...
- l'aggravation de la crise économique, prédite par de nombreux experts, pourrait venir fortement ralentir le rythme actuel des constructions immobilières et la venue de nouveaux habitants.

En l'état des analyses tendanciennes, l'attrait du territoire et la politique actuelle d'aménagement, notamment l'augmentation de la voirie et des transports publics, confirment la tendance à une progression de l'urbanisation. Le SCOT de l'agglomération de Montpellier vient cependant en tempérer les impacts négatifs en promouvant, conformément à la loi SRU, une densification des zones urbaines et la préservation des espaces naturels et agricoles.

Le territoire est dépendant des transferts d'eau existants

Il est à noter que 13 % des ressources proviennent de l'extérieur du bassin : Rhône et nappe alluviale de l'Hérault, soit presque autant que les prélèvements en nappe dans les ressources locales (14% nappe alluviale).

Données prospectives

- Progression démographique entre 2005 et 2030 selon le SCOT : de + 1,2% par an pour l'hypothèse basse à + 1,49 % par an pour l'hypothèse haute.
- Tendance de l'évolution des besoins en eau : + 16 à + 22 % d'ici 2021

2 - Contexte pris en compte : démarche prospective AQUA 2020

La Région Languedoc-Roussillon et les départements qui la composent ont conduit une réflexion globale sur l'évolution des besoins en eau à travers la démarche prospective Aqua 2020, menée en 2006 par BRL. Cette démarche a abouti à un diagnostic partagé et à des orientations générales à mettre en œuvre pour garantir aux habitants l'accès à une ressource en eau suffisante tout en préservant la qualité des milieux aquatiques. Parmi les opérations retenues, un programme d'extension du réseau hydraulique alimenté par le Rhône. Intitulé Aqua Domitia, ce projet consiste en la création d'artères hydrauliques, permettant d'étendre la desserte à partir du Rhône vers des secteurs à ressources déficitaires ou limitées dont la périphérie Nord et Ouest de Montpellier et le Bas Languedoc. A ces projets d'artères, sont associés des projets locaux de desserte sur des territoires particuliers, qui font actuellement l'objet de schémas directeurs de desserte en eau brute, entre autres sur les territoires du Syndicat Garrigues Campagne, du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement du Pic Saint-Loup, de la Communauté Commune de l'Orthus (aujourd'hui intégrée à la Communauté d'Agglomération du Grand Pic Saint Loup), de Montpellier et de son agglomération.

Les études d'opportunité réalisées dans le cadre du projet Aqua Domitia et les données d'analyse du SCOT de l'agglomération de Montpellier constituent les principaux documents de référence pour l'estimation des besoins futurs menés dans l'étude des volumes prélevables et reprise ici.

3 - Evolution tendancielle de l'agriculture

Les tendances pour l'activité agricole, évaluées dans le cadre du projet Aqua Domitia et référencées par l'étude sur les volumes prélevables, prévoient une augmentation moyenne des besoins en eau de 600 000 m³/an sous réserve de la disponibilité d'une nouvelle ressource. (Consommation actuelle de 1,5 millions de m³/an environ)

Les différentes études précisent les évolutions tendanciennes suivantes :

- poursuite de la déprise agricole, (estimation perte de 30% des surfaces en vigne)
- tendance à l'augmentation de l'irrigation des vignes et des oliviers (un tiers des vignes irriguées à l'échéance 2030)
- tendance au développement des petites productions maraîchères locales. (augmentation de 20% des surfaces en maraîchage).

Cette moyenne est fondée sur trois hypothèses des besoins à l'horizon 2030 et sous réserve d'une nouvelle ressource (Aqua Domitia) :

- hypothèse basse avec augmentation des besoins de 42 % pour atteindre plus de 2 millions/an
- hypothèse intermédiaire avec une augmentation des besoins de 60 % pour atteindre 2,4 millions de m³/an
- hypothèse haute avec une augmentation des besoins de 120% pour atteindre une consommation dépassant les 3 millions de m³/an.

4 - Evolution tendancielle de l'assainissement

La station MAERA dispose aujourd'hui d'une capacité d'environ 450 000 éq/hab.

La projection démographique conduit à envisager a minima le dépassement de la capacité de la station MAERA à l'horizon 2020 et la nécessité d'une augmentation des capacités d'épuration du bassin versant pour assurer les besoins en assainissement d'une population d'environ 500 000 habitants sur le seul territoire du SCOT.

Les projections doivent également tenir compte des populations touristiques aujourd'hui estimées entre 60 à 80 000 personnes en période de pointe, sachant que les capacités d'accueil restent stables sur les cinq dernières années.

5 - Evolution tendancielle de la démographie

Au total en 2020, une population supplémentaire de 80 000 à 110 000 habitants est attendue sur le périmètre du SCOT, soit un taux annuel de croissance moyen de 1 à 1,4 % sur l'ensemble de la zone. Pour l'ensemble du périmètre du SAGE, les projections démographiques faites à partir du SCOT conduisent à une augmentation de la population entre + 14 % et + 23 % en 2021 dont la grande majorité est sur le territoire du SCOT. Les prospectives d'Aqua Domitia concluent à une augmentation de la population permanente entre +23 et +26% entre 2004 et 2020. **Il est à noter qu'en 2011, le recensement d'une population de 420 000 habitants confirme cette tendance.**

Les écarts entre hypothèses haute et basse sont importants, de même dans la répartition sectorielle : le SCOT prévoit une croissance modérée sur le littoral, soutenue pour Montpellier, moyenne à forte pour le secteur – piémont et garrigues – et très forte pour la vallée du Lez et la plaine au sud-ouest de Montpellier (taux annuel de 2 à 3 % par an).

6- Evolution tendancielle de l'occupation de l'espace et projet identifiés

Un croisement des projets d'occupation de l'espace peut être fait avec l'inventaire des zones humides réalisé par le SIEL et le SYBLE. (voir cartographie) La tendance à l'artificialisation rapide des espaces naturels est aujourd'hui limitée par la densification imposée par le SCOT mais elle reste une problématique importante pour le SAGE.

Par ailleurs de nombreux projets de pôles d'activités, de nouvelles installations et de voies de déplacement prolongent déjà les installations existantes :

- Doublement de l'autoroute A9
- Gestion de routes et de voies de contournement (LIEN...)
- Création de nouvelles lignes de TRAM
- Création de ZAC
- Extension envisagée du port existant de Palavas-les-Flots
- Création d'un pôle multimodal de transports (Garo Sud)
- Mise en navigabilité du Lez.
- Poursuite du Maillon Nord, Ouest, Aqua Domitia (eau brute)
- Projet d'ECOCITE
- Extension du Golf de Fontcaude

Enfin, une volonté d'installer des circulations douces comme une voie cyclable au bord du Lez jusqu'à la source favorisera l'ouverture des milieux encore préservés.

7 - Evaluation de la demande en eau à l'horizon 2020

Sur le périmètre du SAGE, l'augmentation du prélèvement annuel pour l'AEP entre 2000 et 2020 est estimé à + 20 % sur la base des schémas directeurs existants, et avec l'hypothèse d'une stabilité des consommations unitaires.

Largement influencé du point de vue démographique par Montpellier et son agglomération, les augmentations des besoins en eau prévues entre 2000 et 2020 à rendement de réseaux constants sont de :

- + 28 % pour l'hypothèse de stagnation des ratios de consommation (consommations par habitant intégrant non seulement les usages domestiques mais aussi les autres usages : usages publics, activités)
- + 21 % pour l'hypothèse de baisse de 5 % des ratios,
- + 15 % pour l'hypothèse de baisse de 10 % des ratios.

Aqua Domitia apporte une « offre » de consommation d'eau brute dont les effets attendus sont une épargne des ressources locales. Des schémas d'eau brute sont réalisés pour valoriser cette ressource. Deux tendances d'évolution sont possibles. La sécurisation durable de la ressource visée est, en effet, dépendante d'une bonne gestion de ces nouvelles ressources. A défaut, une dérive en terme de consommation d'eau et de rejets polluants pourrait être la conséquence d'une incitation involontaire de cette « offre ». La perception d'une eau abondante pourrait alors conduire à une relance de l'urbanisation « facile » et au développement d'usages agricoles peu conformes aux objectifs du SAGE.

La part substituable sur les besoins annuels futurs pour l'AEP est cependant globalement faible à l'échelle de la zone : 1,5 %. Elle devient plus importante si on considère les besoins en pointe en raison de l'eau brute utilisée à la place de l'eau potable pour l'arrosage des espaces verts des communes et des particuliers.

Deux usines de potabilisation existent déjà sur le territoire

Une interconnexion avec d'autres bassins est aussi à considérer, notamment lorsque des démarches de gestion globale sont engagées, telles que SAGE ou contrat de milieux (SAGE Hérault, SAGE Thau).

Bilan de l'évolution des besoins par type d'usage à l'horizon 2021

Usage	Besoins actuels	estimation des besoins en 2021
AEP (hors gains sur rendements et consommations)	40,20	augmentation de 15 à 20 %
Irrigation agricole	1,49	augmentation de 40 à 120 % selon l'évolution
Irrigation non agricole	0,29	augmentation de 0 à 20 %
Prélèvements domestiques (cours d'eau et nappes alluviales)	0,36	pas d'augmentation envisagée
Total	42,34	augmentation de 16 à 22 %

8- Atouts et faiblesses du territoire dans le portage institutionnel

Le territoire est riche en eau patrimoniale et en milieux naturels remarquables. Ce patrimoine explique en partie l'attrait du territoire pour des populations nouvelles.

Le territoire dispose d'une bonne dynamique en matière de maîtrise d'ouvrage. Des collectivités volontaires se répartissent la prise en charge de la gestion de l'eau et concertent au sein de la CLE. Le Conseil Général de l'Hérault est initiateur en ce qui concerne la politique de préservation de l'environnement, la Communauté d'Agglomération de Montpellier assure la compétence de gestion des inondations et a pris la compétence AEP, production et distribution, depuis le 1^{er} janvier 2010. La Communauté d'Agglomération du Grand Pic Saint Loup assure l'aménagement, l'entretien et la gestion des cours d'eau sur son territoire et possède les compétences «assainissement» ainsi que «études et travaux» pour intervenir sur les cours d'eau. La Région Languedoc Roussillon soutient la diversification de la ressource et accompagne les collectivités dans l'optimisation de leurs équipements. La Région porte ainsi le projet Aqua Domitia, qui vise à conjuguer les ressources en eau locales (fleuves côtiers, nappes souterraines) avec une ressource en eau extérieure, le fleuve Rhône, pour garantir conjointement la satisfaction des besoins en eau et le bon état des milieux aquatiques. Cependant l'enchevêtrement des compétences réparties entre les structures intervenant dans la gestion des cours d'eau et des zones humides, conjugué au vide de compétences sur certains secteurs, engendre actuellement des difficultés de mise en œuvre du plan de gestion de la ripisylve, conçu à l'échelle du bassin versant. Par exemple, la CAM porte la compétence inondation sur son périmètre mais ne peut intervenir sur le reste du bassin. Elle n'a, par contre, aucune compétence pour la restauration de la ripisylve des cours d'eau qui revient donc aux communes par défaut. La communauté d'Agglomération du Grand Pic Saint Loup, sur la partie amont du bassin, met en œuvre son plan de gestion des cours d'eau d'intérêt communautaire.

Le SYBLE est compétent sur l'ensemble du bassin versant pour assurer un rôle de coordination globale des actions menées par les maîtres d'ouvrages locaux, son champ d'action se limitant aux études. Par ailleurs, si l'avis de la CLE est demandé pour tous les gros projets d'aménagement, soumis à autorisation, les projets inférieurs à 20 ha de type déclaration ne sont pas tous soumis à la CLE. De plus, la limite déclaration/autorisation est parfois difficile à identifier par les services instructeurs. Le suivi de l'ensemble des PLU du Bassin aux fins de donner un avis sur leur compatibilité avec le SAGE, pourtant prévu par les textes de loi, est également difficilement réalisable. Bien que syndicat mixte et portant la volonté de la CLE, le SYBLE ne peut donc pas suffisamment veiller à ce que les préconisations du SAGE soient entièrement respectées. Ces opérations d'accompagnement demandent en effet des moyens importants pour assurer une présence sur le terrain. Ces suivis sont très consommateurs de temps et ne sont pas compatibles avec les autres missions du SYBLE (études et révision du SAGE) qui se déroulent aussi en temps contraint. Elles sont, de plus, dépendantes de la bonne volonté des maîtres d'ouvrage locaux. Si le SYBLE, véritable gardien du SAGE et du PAPI, a jusqu'ici assuré avec succès cette coordination, il convient de le conforter dans ses missions en lui assurant les moyens nécessaires et en pérennisant son action. Dans le même esprit, si les aménagements prévus au PAPI représentent un fort investissement de la part de la Communauté d'Agglomération de Montpellier pour mettre les populations à l'abri d'une catastrophe majeure, l'imprévisibilité des risques, notamment en termes de submersion marine aggravée par le changement climatique, doit conduire à renforcer les démarches de gestion de crise et de résilience.

9- Synthèse des impacts potentiels de l'évolution tendancielle sur la ressource en eau, les milieux aquatiques et les zones humides

Facteurs d'évolution du territoire	Analyse tendancielle	Impact sur la ressource (risque)	Impact sur les milieux aquatiques et les zones humides
Démographie	Forte augmentation d'ici 2020	Augmentation des consommations d'eau Dysfonctionnement et saturation des réseaux d'assainissement Pollutions diffuses et toxiques	Dégradation des milieux naturels : faune, flore... Disparition des zones humides et des ripisylves... Eutrophisation des étangs
Urbanisation	Développement des zones urbaines hors Montpellier : menaces sur l'amont et l'est Ecocités Développement de ZAC	Augmentation des prélèvements d'eau Pression sur les réseaux d'assainissement et les STEP Baisse de la qualité des eaux Réduction des zones d'expansion de crues Ruissellement, inondation	Disparition de zones humides Perte de fonctionnalité des espaces liés à l'eau, ripisylves, zones humides... Pertes en biodiversité. Augmentation des équipements lourds de protection des populations contre les inondations
Equipements collectifs	- Autoroute A9 - TGV - TRAM - Développement portuaires (Palavas, projet sur le Lez...) - ZAC....	Pollutions diffuses et accidentelles en augmentation Augmentation des consommations d'eau	Disparition d'espaces naturels Dégradation des milieux, y compris littoraux (trait de côte...) Pollutions diffuses et accidentelles
Aqua Domitia	Augmentation de la consommation d'eau Urbanisation nouvelle Mutation agricole Réduction des prélèvements dans la ressource locale	Augmentation des consommations d'eau tous usages Augmentation des pollutions diffuses (pesticides)	Disparition d'espaces naturels Menaces sur les lits majeurs Modification du paysage
Agriculture	Arrosage de la vigne Nouvelles pratiques agricoles Mutation des activités	Augmentation des consommations par Aqua Domitia Apports potentiels de pollution des eaux du Rhône	Modification des espaces

10 - Evolution tendancielle du territoire pouvant impacter l'eau

- **Incertitude sur le fonctionnement de la ressource** : karst, débit réservé, impact des prélèvements sur les milieux.
- **Augmentation des populations, modification rapide de l'occupation du sol, pressions sur la ressource et les milieux** : menaces sur les zones humides, apport de pollutions diffuses et toxiques, espaces de fonctionnalité des cours d'eau modifiés, risque de pollution des eaux souterraines, consommations d'eau toujours en hausse, assainissement mis en difficulté, capacité des milieux à recevoir les rejets non prise en compte.
- Prise en charge de la **gestion des étangs par le Siel**, développement des connaissances, objectifs Natura 2000 mais **dégradation de la qualité des étangs**, milieux récepteurs eutrophisés, et pression anthropique pour de nouveaux loisirs liés à l'eau.
- **Augmentation du nombre des enjeux vulnérables** aux inondations (populations, équipements publics, patrimoine culturel, milieux naturels remarquables).
- **Sécurisation quantitative de la ressource locale** grâce à Aqua Domitia mais incertitude sur l'évolution des espaces et des consommations d'eau.
- **Volonté locale affichée de concilier les différentes politiques publiques** : règles d'urbanisme, protection de l'environnement, gestion des risques d'inondation, objectifs de bon état des masses d'eau, gestion écologique du trait de cote, plan climat...

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 - Identification des enjeux

Les objectifs du SAGE de 2003 restent d'actualité mais ont besoin d'être réorientés et précisés. Face à la densification du territoire et à la démographie toujours en hausse, la mutation possible des usages fait peser une menace sur les équilibres quantitatifs et la capacité épuratoire des milieux aquatiques dont le bon fonctionnement dépend avant tout de leur intégrité physique.

Pour asseoir les objectifs généraux sur l'évaluation des problématiques, quatre grands enjeux majeurs et trois enjeux transversaux sont aujourd'hui identifiés par le SAGE pour prioriser la gestion de l'eau.

1-1. LA RESTAURATION ET LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES

Les milieux aquatiques remarquables du territoire sont menacés par l'urbanisation et l'artificialisation des espaces naturels. Le SAGE définit la préservation et la reconquête des milieux aquatiques comme une priorité pour garantir leur bon fonctionnement et satisfaire les usages.

Les dispositions du SAGE porte en conséquence sur la préservation des zones humides et des cours d'eau et définissent des règles de limitation des aménagements ayant un impact cumulé significatif sur la ressource en eau. Elles permettent la caractérisation des espaces fonctionnels pour l'eau et définissent les mesures de protection sur ces espaces tels que les ripisylves, les mares, les lagunes, les zones humides des étangs, les prairies humides...

1-2. LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION DANS LE RESPECT DES MILIEUX AQUATIQUES

La programmation des actions de prévention des inondations pour réduire les risques auprès des enjeux exposés doit concilier la préservation des lits majeurs, du fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones d'expansion de crue avec la protection des populations.

Le SAGE met ainsi le respect des espaces fonctionnels liés à l'eau dans un contexte de fort développement économique et de risques d'inondation au chef des orientations stratégiques.

1-3. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE NATURELLE ET SON PARTAGE ENTRE LES USAGES

Le contexte karstique impose d'assurer la gestion des étiages et l'alimentation en eau potable par une meilleure connaissance des systèmes aquifères et des débits minimums biologiques et d'organiser un partage quantitatif de la ressource entre tous les usages.

Le SAGE pose pour principe que l'équilibre entre les besoins et la ressource passe prioritairement par la régulation des besoins.

La préservation des ressources naturelles pour l'alimentation durable en eau potable est cependant une orientation majeure du SAGE. Cette préservation repose sur la planification des besoins à coordonner avec les autres politiques de planification.

Cet enjeu est également dépendant d'une concertation entre les usagers sur la base d'une meilleure connaissance du fonctionnement karstique et des résultats de l'étude de volumes prélevables en cours.

1-4 - LA RESTAURATION ET LE MAINTIEN DE LA QUALITE DES EAUX

L'amélioration de la qualité des eaux par les progrès de l'assainissement, obtenus par la mise en œuvre du SAGE, ne garantit pas le maintien de cette qualité face à la pression anthropique toujours en augmentation.

De plus, l'eutrophisation des étangs palavasiens et du Lez ainsi que les zones de dégradation de la qualité des eaux constatées sur la Mosson conduisent à maintenir les dispositions du SAGE sur la poursuite des efforts d'amélioration des réseaux d'assainissement et l'anticipation de l'évolution des besoins, et à renforcer l'exigence sur la réduction des flux de pollutions diffuses.

Cet enjeu passe donc aussi par une meilleure connaissance des apports de pollutions et des impacts des rejets sur le milieu naturel. Un suivi des milieux est à mettre en place intégrant la recherche de toxiques.

1-5. LES TROIS ENJEUX TRANSVERSAUX

Au vu de l'analyse tendancielle et du bilan du SAGE, les enjeux transversaux identifiés par le SAGE viennent compléter les trois enjeux majeurs.

- La pérennité d'une **gouvernance** partagée entre les maîtres d'ouvrage des actions du SAGE
- La **sensibilisation** et la **mobilisation** sur la valeur patrimoniale de la ressource de tous les publics présents sur le territoire
- Le développement continu des **connaissances** liées à la gestion de l'eau et le **suivi** des opérations de gestion.

Le premier des enjeux transversaux répond aux besoins identifiés dans l'état des lieux d'une meilleure coordination des maîtrises d'ouvrage sur le bassin versant et de l'émergence d'un maître d'ouvrage unique de la gestion des cours d'eau pour assurer la mise en œuvre du SAGE.

Le second enjeu transversal met l'accent sur la mobilisation nécessaire de tous les gestionnaires et usagers ayant un impact direct ou indirect sur l'eau. La formation pédagogique des élus, en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la gestion des espaces publics, à la mise en œuvre du SAGE et au respect de ses dispositions, est notamment l'un des leviers essentiels de l'efficacité de la politique territoriale de gestion de l'eau.

Le troisième enjeu transversal n'est pas nouveau mais doit être réaffirmé sur un territoire où les facteurs d'incertitude d'évolution de la ressource imposent la mise en place de nombreux suivis pour assurer un « monitoring » du bassin versant, voire la création d'un observatoire de l'eau. Il s'agit également de poursuivre le développement des connaissances sur les capacités de la ressource en termes de prélèvements et les capacités épuratoires des milieux pouvant supporter les impacts polluants des usages.

2 - Objectifs généraux du SAGE

Les quatre grandes orientations stratégiques du SAGE déclinées en plusieurs objectifs généraux répondent aux quatre grands enjeux identifiés.

Les trois enjeux transversaux sont traités au sein de chaque objectif.

ORIENTATION STRATEGIQUE A – Restaurer et préserver **la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes** pour garantir la biodiversité.

▶ **OBJECTIF A-1**

Renforcer la protection ou restaurer le fonctionnement des écosystèmes des milieux aquatiques, dont les lagunes, et des zones humides. Prévenir leur dégradation et restaurer la continuité écologique.

▶ **OBJECTIF A-2**

Préserver la biodiversité, notamment les espèces et habitats d'intérêt communautaire et améliorer la connaissance

▶ **OBJECTIF A-3**

Maintenir ou restaurer les échanges hydrauliques nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration de leur qualité

▶ **OBJECTIF A-4**

Lutter contre le développement des espèces envahissantes

▶ **OBJECTIF A-5**

Favoriser les usages favorables à la non dégradation des milieux aquatiques

▶ **OBJECTIF A-6**

Informier, sensibiliser et communiquer sur la préservation des milieux sensibles

ORIENTATION STRATEGIQUE B – Concilier la **gestion des risques d'inondation avec le fonctionnement naturel des milieux aquatiques** et les autres objectifs du SAGE.

▶ **OBJECTIF B-1**

Renforcer la cohérence des démarches d'aménagement de protection des populations avec les objectifs du SAGE

▶ **OBJECTIF B-2**

Assurer la gestion de la réduction des risques d'inondation pour tous les types d'aléa présents, en intégrant le fonctionnement des cours d'eau, des lagunes et du littoral

▶ **OBJECTIF B-3**

Préserver et restaurer les zones d'expansions naturelles des crues

▶ **OBJECTIF B-4**

Concilier la gestion du ruissellement urbain avec les objectifs écologiques du SAGE, limiter l'impact de l'imperméabilisation sur les milieux aquatiques

▶ **OBJECTIF B-5**

Approfondir les connaissances sur les risques, assurer leur communication et leur diffusion

ORIENTATION STRATEGIQUE C – Assurer la **préservation quantitative** et le **partage de la ressource naturelle entre les usages** pour éviter les déséquilibres quantitatifs et garantir les débits minimums biologiques.

▶ **OBJECTIF C-1**

Améliorer l'utilisation de la ressource en eau et assurer son partage entre les différents usages

▶ **OBJECTIF C-2**

Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en tenant compte des besoins des milieux et favoriser des usages durables

▶ **OBJECTIF C-3**

Renforcer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau (lien étude EVP)

▶ **OBJECTIF C-4**

Améliorer la connaissance des systèmes karstiques et la partager

ORIENTATION STRATEGIQUE D – Restaurer et maintenir la **qualité des eaux** en prévenant la dégradation des **milieux aquatiques**.

▶ **OBJECTIF D-1**

Lutter contre la pollution domestique et poursuivre les efforts en assainissement

▶ **OBJECTIF D-2**

Lutter contre la pollution diffuse et les substances dangereuses

▶ **OBJECTIF D-3**

Améliorer ou maintenir la qualité de la ressource à usage d'eau potable

▶ **OBJECTIF D-4**

Sensibiliser les populations à la qualité des eaux, partager les connaissances acquises pour changer les pratiques et favoriser les usages respectant les capacités des milieux aquatiques

▶ **OBJECTIF D-5**

Poursuivre et développer la connaissance

ORIENTATION STRATEGIQUE E – développer la **gouvernance de l'eau** sur le **bassin versant du SAGE** Lez Mosson Etangs Palavasiens.

▶ **OBJECTIF E-1**

Maintenir la dynamique de la CLE et favoriser la gestion concertée

▶ **OBJECTIF E-2**

▶ Assurer la cohérence de la maîtrise d'ouvrage des travaux à l'échelle du bassin versant

▶ **OBJECTIF E-3**

Identifier et assumer les compétences non exercées à l'échelle du bassin versant (à titre d'exemple la restauration des milieux aquatiques)

▶ **OBJECTIF E-4**

Se rapprocher des territoires voisins pour prendre en compte les interconnexions

▶ **OBJECTIF E-5**

Développer les solidarités de bassin en partageant la connaissance